

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités et de la santé

**Arrêté du 01 MARS 2021
portant nomination des membres du conseil de surveillance
de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire**

NOR :

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L 1432-3 et D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2015-1880 du 30 décembre 2015 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret n° 2021-163 du 15 février 2021 adaptant le processus de désignation des représentants d'usagers au sein des conseils de surveillance des agences régionales de santé face à l'épidémie de covid-19.

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire :

1°) Au titre du I.-1° de l'article D. 1432-15, représentant de l'Etat :
- Marie LAJUS, Préfète de l'Indre-et-Loire.

2°) Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I.- 2° a) de l'article D. 1432-15 :

- Sylvie DUBOIS, titulaire et Alain BORG, suppléant, désignés par la confédération générale du travail ;
- Didier SAINT MICHEL, titulaire et Hélène PERROT, suppléante, désignés par force ouvrière ;

- Hervé SOUBRANE, titulaire et Nathalie WEITZENFELD, suppléante, désignés par la confédération française démocratique du travail ;
- Eric DUMOULIN, titulaire et Cécile ROUILLAC, suppléante, désignés par la confédération française des travailleurs chrétiens ;
- Martine DELIGNE, titulaire et Jérôme GROISY, suppléant, désignés par la confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres.

b) Au titre du I.- 2° b) de l'article D. 1432-15 :

- Jean-Marc OUDIANE, titulaire et Christophe NAMI, suppléant, désignés par le mouvement des entreprises de France ;
- Régine AUDRY, titulaire et Alain BARREAU, suppléant, désignés par l'union professionnelle artisanale ;
- Les membres titulaire et suppléant désignés par la confédération générale des petites et moyennes entreprises sont en attente de désignation.

c) Au titre du I.-2° c) de l'article D. 1432-15 :

- Cendrine CHERON, titulaire et Didier BULTEL, suppléant, désignés par la mutualité sociale agricole.

3°) Au titre du I.-3° de l'article D. 1432-15, représentants des collectivités territoriales :

- a) Anne LECLERCQ, titulaire et Alix TERY-VERBE, suppléante, désignées par le Président du Conseil Régional ;
- b) Nicole PROGIN, titulaire et Monique GIBOTTEAU, suppléante, désignées par l'Assemblée des départements de France ;
Alexandrine LECLERC, titulaire et Sophie BERTRAND, suppléante, désignées par l'Assemblée des départements de France ;
- c) Claude DOUCET, titulaire et Patrick LAMBILLOTTE et Catherine LEMAIRE, suppléants, désignés par l'Associations des maires du Loiret.

4°) Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétences de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du I.- 4° a) de l'article D. 1432-15 :

- Jean-Claude BOURQUIN, titulaire ;
- Suppléant en attente de désignation ;

b) Au titre du I.- 4° b) de l'article D. 1432-15 :

- Martine VANDERMEERSCH, titulaire ;
- Jean-Marc BOUCHARD, suppléant ;

c) Au titre du I.- 4° c) de l'article D. 1432-15 :

- Marie-Odette TURE, titulaire ;
- Jean-François NIVARD, suppléant.

5°) Personnalités qualifiées :

- Jean-Michel MONGUILLON ;
- Yvon LEBRANCHU ;
- Catherine LHERITIER,

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-11 du code de la santé publique :

- Dominique BRUNIER, titulaire ;
- Fatimata DEMBELE, titulaire.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé – Protection sociale - Solidarités.

Fait le 01 MARS 2021

Pour le ministre et par délégation
Le secrétaire général des ministères
chargés des affaires sociales



Etienne CHAMPION